

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
24 OCTOBRE 2014

Date d'affichage de convocation
24 OCTOBRE 2014

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **26**

Votants : **29**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Quatorze

Le 03 novembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du Conseil à Magny sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER, Frédérique DULAC, Marie-Pierre STRIOLO, Jean TANCEREL, Thérèse MALEM, Tristan JACQUES, Arnaud BOUTIER, Eliane GOLLIOT, Christine BOUVAT, Robert MOISY, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Guérigonde HEYER, Dominique BERTHELARD, Isabelle MANIEZ, Alain RAPHARIN, Renaud BERGERARD, Florence BISCH, Jason TAMMAM, Carole REUMAUX, Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Cathy CORDANI, Salem LABRAG, Aurore BERGE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Henri OMESSA à Renaud BERGERARD, Brigitte BOUCHET à Marie-Pierre STRIOLO, Slimane MOALLA à Tristan JACQUES

Madame Dominique BERTHELARD, a été élue Secrétaire de séance.
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

Date de la séance :

03 NOVEMBRE 2014

Objet :

**Avis du Conseil Municipal
après débat sur le Schéma
Régional de Coopération
Intercommunale**

Le Conseil municipal de Magny-les-Hameaux a pris connaissance du schéma, présenté le 28 août dernier à la Commission Régionale de Coopération Intercommunale.

En préalable, nous considérons cette réforme incomplète car elle n'apporte pas les réponses sur les compétences des différentes collectivités et elle nous demande de travailler d'abord sur la forme sans visibilité des différentes compétences et de l'avenir des Départements et Régions.

Moins d'un an après la première élection des conseillers communautaires par les habitants, cette réforme impacte l'administration de l'EPCI. Elle nécessite donc une information et la participation des habitants, essentielles pour comprendre les perspectives qui en découleraient sur les services de proximité.

Nous affirmons également notre volonté que soit portée une vraie vision pour l'avenir du territoire, éloignée des divers appétits partisans et luttes de pouvoir.

Concernant le secteur incluant la commune de Magny-les-Hameaux, nous avons étudié attentivement la proposition d'une intercommunalité fusionnant les EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, du Plateau de Saclay, d'Europe Essonne, de Versailles Grand Parc, de l'Ouest Parisien et associant les villes de Vélizy-Villacoublay, Maurepas, Coignières, Wissous et Verrières-le-Buisson. L'ensemble proposé regroupe 57 communes, soit une population totale de 799 244 habitants.

Nous partageons l'ambition d'un développement cohérent du territoire sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National et la nécessité de renforcer les liens entre les agglomérations qui le composent. Néanmoins, au regard du contexte actuel, du calendrier, et des enjeux, il ne nous semble pas souhaitable de constituer une telle intercommunalité.

Afin de constituer une instance communautaire d'avenir pour le développement dynamique de notre territoire et à dimension raisonnable pour rester efficace, nous souhaitons ajouter une proposition à l'avis demandé.

La commune de Magny-Les-Hameaux propose de créer une intercommunalité à dimension plus contenue, réunissant la CA du Plateau de Saclay et la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines, pouvant accueillir dans un horizon proche la commune de Maurepas, voire également celle de Coignières.

Rassemblant plus de 270 000 habitants, soit un niveau supérieur au seuil requis par la loi du 27 janvier 2014, une telle intercommunalité constituerait en effet un cadre institutionnel efficace et serait fondée sur la convergence d'intérêts et de projets communs sur le territoire, tout en préservant l'indispensable proximité et lisibilité de l'action publique locale par les citoyens.

Cette intercommunalité pourra également nous permettre de maîtriser au plus près les aspects environnementaux qui pourraient être particulièrement fragilisés en fonction des choix d'aménagements, prévus dans les années à venir, dans le cadre de l'OIN.

Un tel périmètre présenterait une cohérence forte en raison des projets territoriaux structurants que partagent la CAPS et la CASQY, notamment en matière de développement économique, universitaire et de transport. Ces deux EPCI recouvrent en effet l'essentiel du territoire de l'OIN et sont au cœur du projet scientifique, économique et urbain en cours d'élaboration par l'Etablissement Public Paris Saclay.

La future Université Paris Saclay, cœur du groupement scientifique, réunira les deux grandes universités du plateau – l'UVSQ à Guyancourt/Montigny et l'Université Paris-Sud à Orsay – ainsi que de nombreuses écoles ou centres de recherche de ce territoire (CEA, ENS Cachan, Ecole Polytechnique, AgroParisTech et INRA, Centrale-Supélec, Estaca, CNRS, etc).

Etroitement associé à ce pôle scientifique d'excellence, le groupement scientifique s'appuiera sur l'attractivité des grands pôles d'activités économiques du plateau de Saclay, situés pour la plupart dans l'une et l'autre de nos intercommunalités. Avec leurs 165 000 emplois et quelques 14 000 entreprises (Technocentre Renault, Bouygues Challenger, Safran, Crédit agricole, Valéo, Airbus, Thalès, Fiat, Mercedes, les pépinières d'entreprises), la CASQY et la CAPS constitueront le noyau du pôle d'innovation envisagé par l'EPPS.

L'attractivité économique de ce territoire sera renforcée par le projet de ligne 18 du métro du Grand Paris, transport structurant reliant Palaiseau à Saint-Quentin-en-Yvelines et desservant quatre ou cinq gares de part et d'autre du plateau de Saclay.

Véritable colonne vertébrale du projet Paris-Saclay, la ligne 18 renforcera les réseaux de transport existants (TCSP, RER C, lignes de bus, etc.), l'ensemble apportant une cohérence fonctionnelle au périmètre intercommunal que nous proposons.

Ce périmètre serait d'autant plus adéquat que la CAPS et la CASQY disposent d'un niveau compatible d'intégration de services. Toutes deux héritières d'une histoire ancienne (le Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est créé en 1972 et le Syndicat Intercommunal du plateau de Saclay en 1988), ces deux EPCI ont progressivement intégré un très grand nombre de compétences mutualisées, 50% pour la CASQY et 38% pour la CAPS.

A l'inverse, un rapprochement immédiat avec la CA de Versailles Grand Parc, dont le taux d'intégration de services avoisine les 16%, et a fortiori avec la très jeune CC de l'Ouest Parisien ou des communes comme Vélizy-Villacoublay, compromettrait la capacité du nouvel ensemble à relever les défis posés par l'aménagement de notre territoire.

Enfin, l'intercommunalité que nous proposons constitue une échelle de gestion raisonnable, garantissant à la fois efficacité et proximité. Fort de notre expérience du territoire intercommunal, nous savons qu'administrer un territoire de 800 000 habitants et de 57 communes éloigne la relation des habitants avec leurs représentants : les élus communautaires.

L'intercommunalité à 270 000 habitants que nous proposons répondrait mieux aux échanges démocratiques dans le nouvel ensemble, et au développement des relations et mutualisations entre EPCI telles que nous les pratiquons aujourd'hui avec Versailles Grand Parc notamment.

Un tel périmètre ainsi constitué, présentant une réelle cohérence économique, démographique, universitaire et fonctionnelle, permettrait à la future intercommunalité de peser sur les grands projets engagés dans le cadre de l'OIN Paris Saclay.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-Article 1^{er} : EMET un avis négatif sur le projet de Schéma régional de coopération intercommunale qui va à l'encontre des intérêts de nos habitants en ne permettant pas d'offrir un cadre institutionnel efficace.

-Article 2 : PROPOSE la mise en place d'une intercommunalité qui regrouperait l'actuelle communauté d'agglomération de St Quentin en Yvelines et la Communauté d'agglomération du plateau de Saclay, pouvant accueillir dans un horizon proche la commune de Maurepas, voire également celle de Coignières. Un tel périmètre, serait cohérent en raison des projets territoriaux structurants que partagent ces 2 collectivités, notamment en matière de développement économique, universitaire et de transport.

-Article 3 : DEMANDE une clarification sur les compétences exercées par les différentes collectivités et sur le mode de désignation des délégués communautaires.

- Article 4 : SOUHAITE un report du délai de mise en œuvre de la réforme afin de permettre la consultation des habitants sur le projet.

Cette délibération est adoptée par :

- **23 voix Pour**

- **5 voix Contre**

(Aurore BERGE, Carole REUMAUX, Sylvain PICHON, Stéphane BOUCHARD, Cathy CORDANI)

- **1 Abstention : .**

(Salem LABRAG)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire

Bertrand HOUILLOIN